

## ANNEXE No 3

Q. Sur quelle base?—R. C'est-à-dire que dans un mois il y avait tant de verges de matière solide, tant de verges de pierre détachée et tant de verges de matières conglomerées—une quantité définie; et dans le mois suivant il y avait une certaine somme de travail de fait pour la même chose, mais dans quelques cas, la classification était changée, élevée ou abaissée, selon le cas.

*Par M. Macdonald:*

Q. Vous voulez dire du mois précédent?—R. Oui, cela se rapportait au mois précédent.

*Par M. Smith:*

Q. Mais vous ne voulez pas donner à entendre au comité que la classification variait du système ou principe sur lequel elle avait été établie?—R. Elle variait quelques fois, quand l'ingénieur de division visitait les travaux avec l'ingénieur local qui en avait fait rapport le mois précédent. Il pouvait alors changer la classification.

Q. L'évaluation de la quantité réelle ou le caractère des matériaux?—R. Exactement, il en change la classification.

Q. Il revisait, mais vous n'insinuez pas que les ingénieurs de district ou de division s'écartaient du mode ou principe établi comme base de la classification?—R. Ils ont changé les chiffres; ils ont fait d'autres chiffres.

Q. Cela peut arriver pour une revision; l'application de ce principe a pu avoir un résultat différent?—R. Oui, différent en valeur monétaire.

Q. Mais vous n'insinuez pas à ce comité qu'aucun de ces ingénieurs a changé de temps à autre le mode ou principe établi comme base sur laquelle se faisait la classification, n'est-ce pas?—R. Bien, je prétends qu'ils essayaient de s'en tenir aux devis, je ne vois rien de plus; mais il s'est fait des changements importants dans les chiffres qui ont produit ce résultat différent.

M. CLARK.—C'est-à-dire les chiffres qui se rapportent à ces travaux. Un fonctionnaire supérieur avait le privilège de reviser les chiffres?

*Par M. Smith:*

Q. C'est un fait reconnu que cela se fait sur tous les travaux d'art, n'est-ce pas?—R. Oui.

M. MOSS.—C'est une partie de ses devoirs.

*Par M. Smith:*

Q. Mon savant ami, M. Moss, dit que c'est une partie de ses devoirs?—R. Oui.

Q. Ainsi, cela n'a pas eu l'effet d'influencer votre opinion et vous faire perdre confiance en eux, s'ils n'ont fait que ce qui leur était dicté par le devoir?—R. Pas de ce fait, et en tant que le résultat final était en harmonie avec l'idée que j'en avais.

Q. Et il va sans dire que dans le temps vous n'étiez pas au courant des diverses variations dans les rapports qui vous ont déplu?—R. Dans un cas ou deux seulement. Vous allez voir que dans son témoignage, un des ingénieurs, j'oublie si c'est M. Miller ou M. Bell, a dit qu'il avait élevé la classification de l'argile sur instruction de l'ingénieur de division. C'est un des cas.

Le PRÉSIDENT.—Qu'a-t-il dit?

M. SMITH.—Qu'il avait élevé la classification de l'argile.

*Par le Président:*

Q. Quand et où?—R. C'est dans une des dépositions.

M. MOSS.—Nous revenons encore à ce malheureux document.

Le PRÉSIDENT.—C'est un point important, je crois.